

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2013
DELIBERATION N°2013-86

OBJET : Prime de charge administrative. Année 2013-2014.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

D'APPROUVER par 21 voix pour et 2 abstentions les modifications de la prime de charge administrative pour l'année 2013-2014.

Fait à Tours, le 17 décembre 2013

Le Président,



Loïc VAILLANT